

Evaluation du Contrat de territoire 2004-06 du Pays Sisteronais-Buëch

Conseil d'Administration du Pays
Le 15 novembre 2007



En quelques mots ...

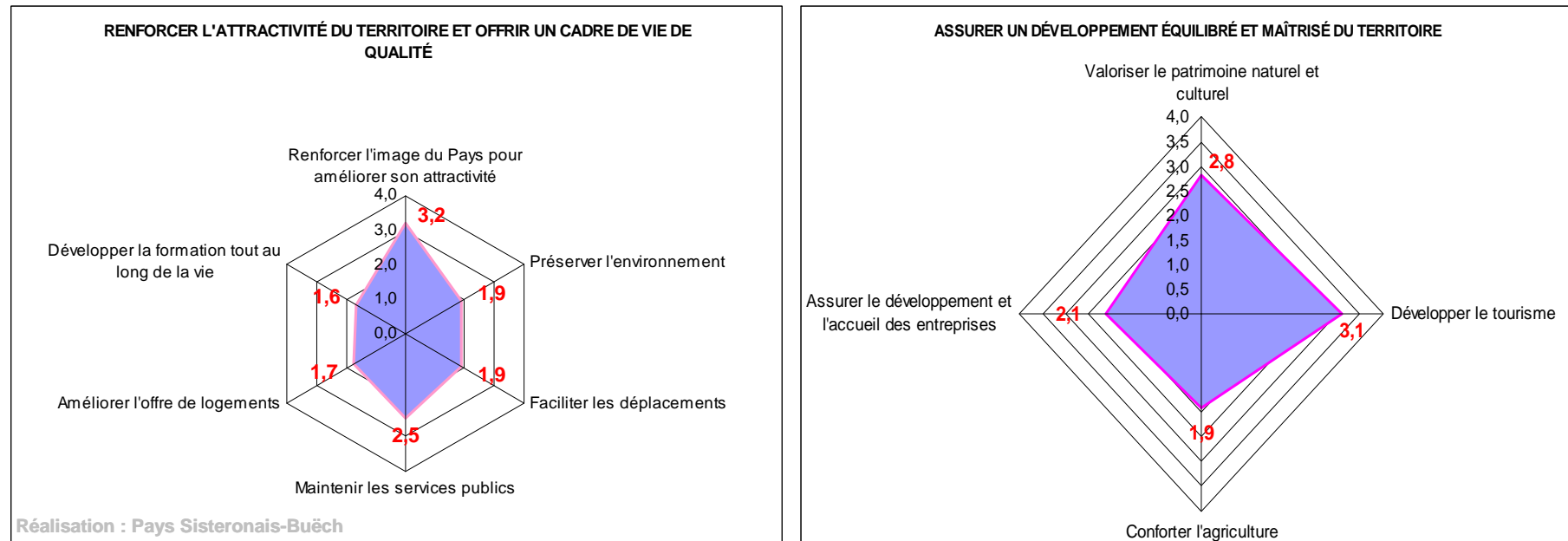
Le contrat du Pays Sisteronais-Buëch 2004-06:

- 80 projets inscrits, **69 projets réalisés** (et en cours de réalisation),
- **6,5 Millions d'Euros** investis sur le territoire,

L'évaluation s'est appuyée sur :

- Une enquête relative aux objectifs du Contrat et du Pays
 - Envoyée aux 111 élus, techniciens et membres du conseil de développement
 - 29 réponses, soit 26 % de personnes interrogées
- Une analyse fine des projets, suivant une série de 29 indicateurs qualitatifs et quantitatifs

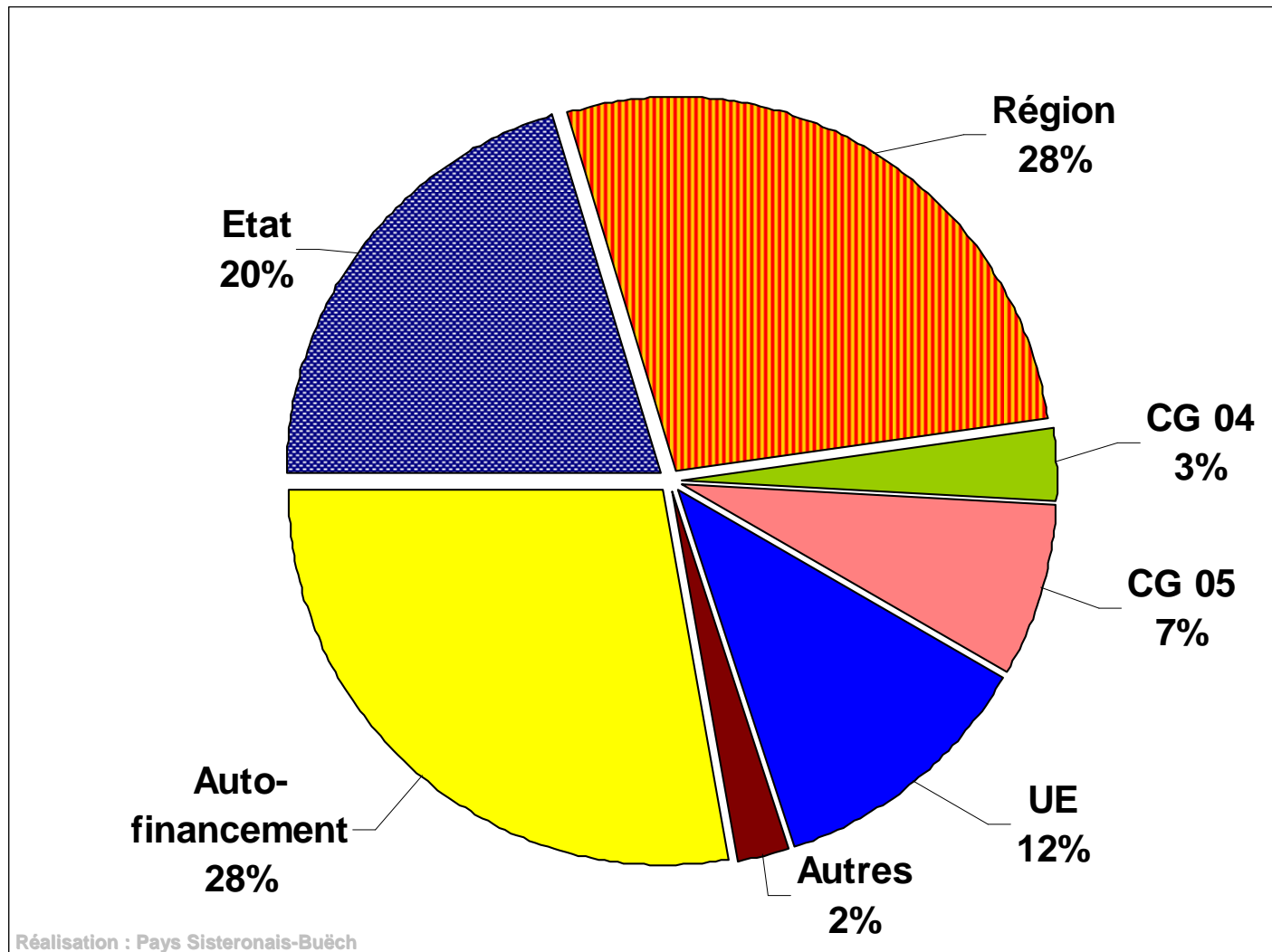
Impact du Contrat sur le territoire



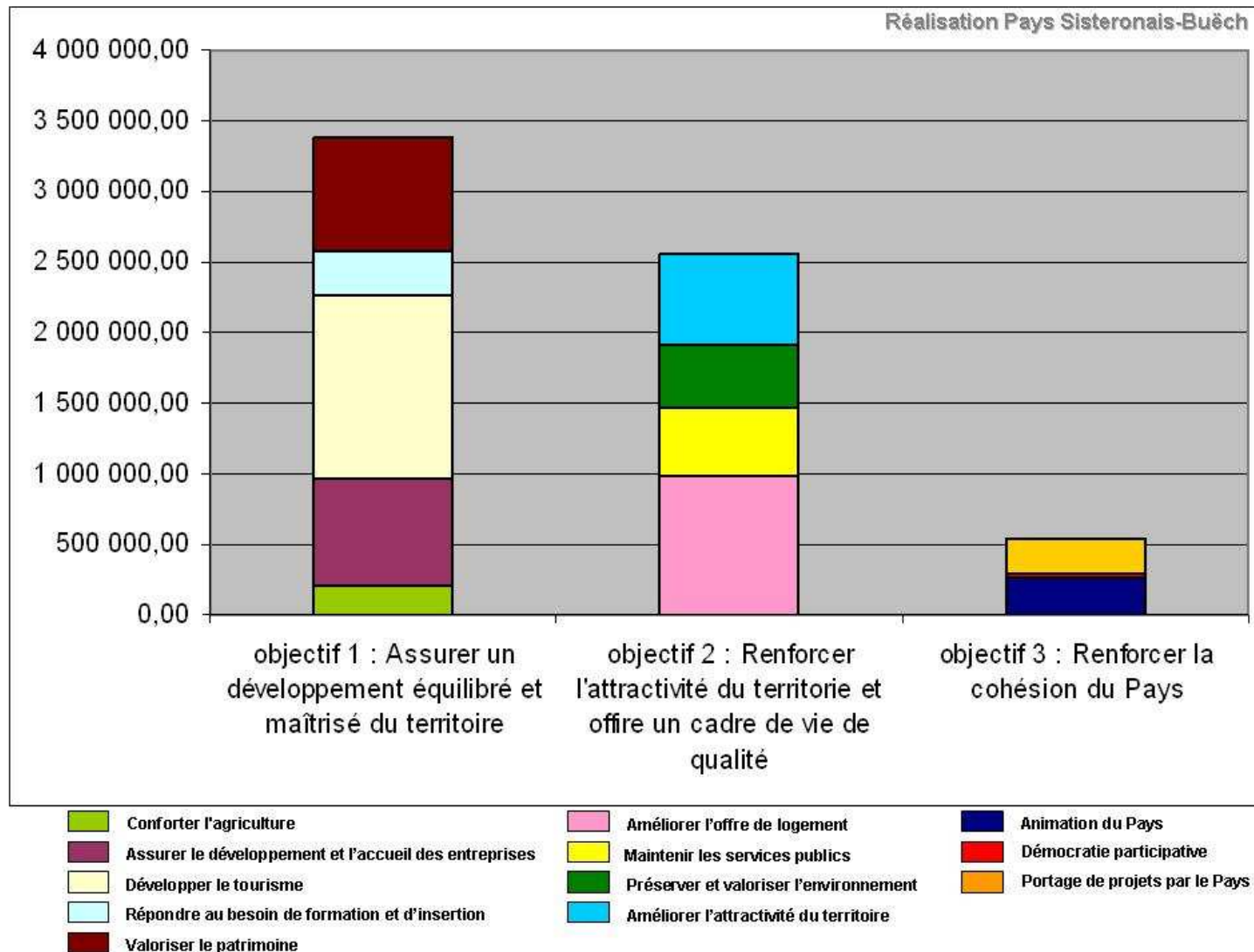
Le Contrat du Pays a permis au Sisteronais-Buëch :

- ❑ d'améliorer son image et son attractivité,
- ❑ de développer le tourisme,
- ❑ de valoriser son patrimoine,
- ❑ de maintenir les services publics,
- ❑ d'assurer le développement et l'accueil d'entreprises.

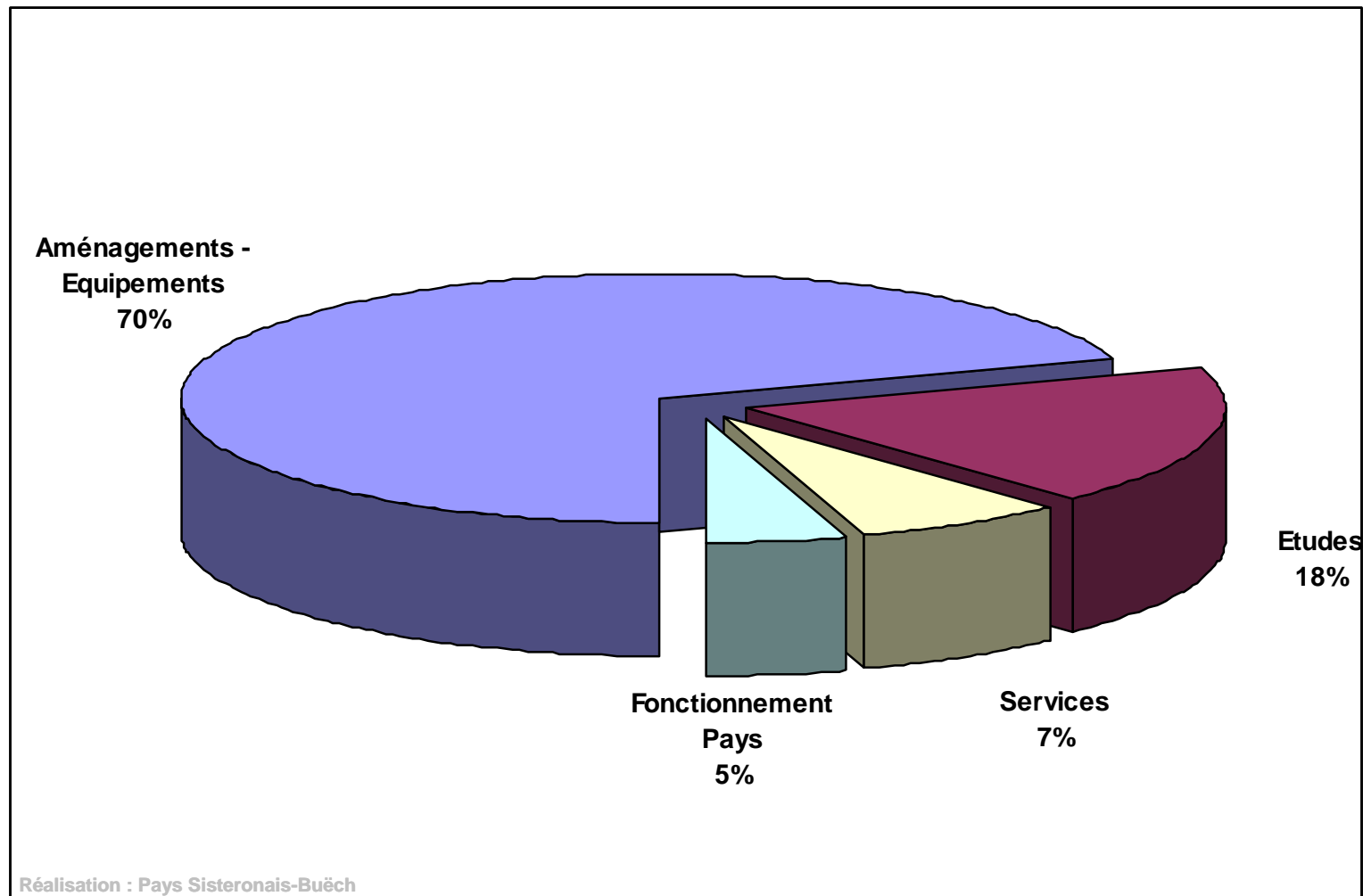
Répartition des financements du Contrat



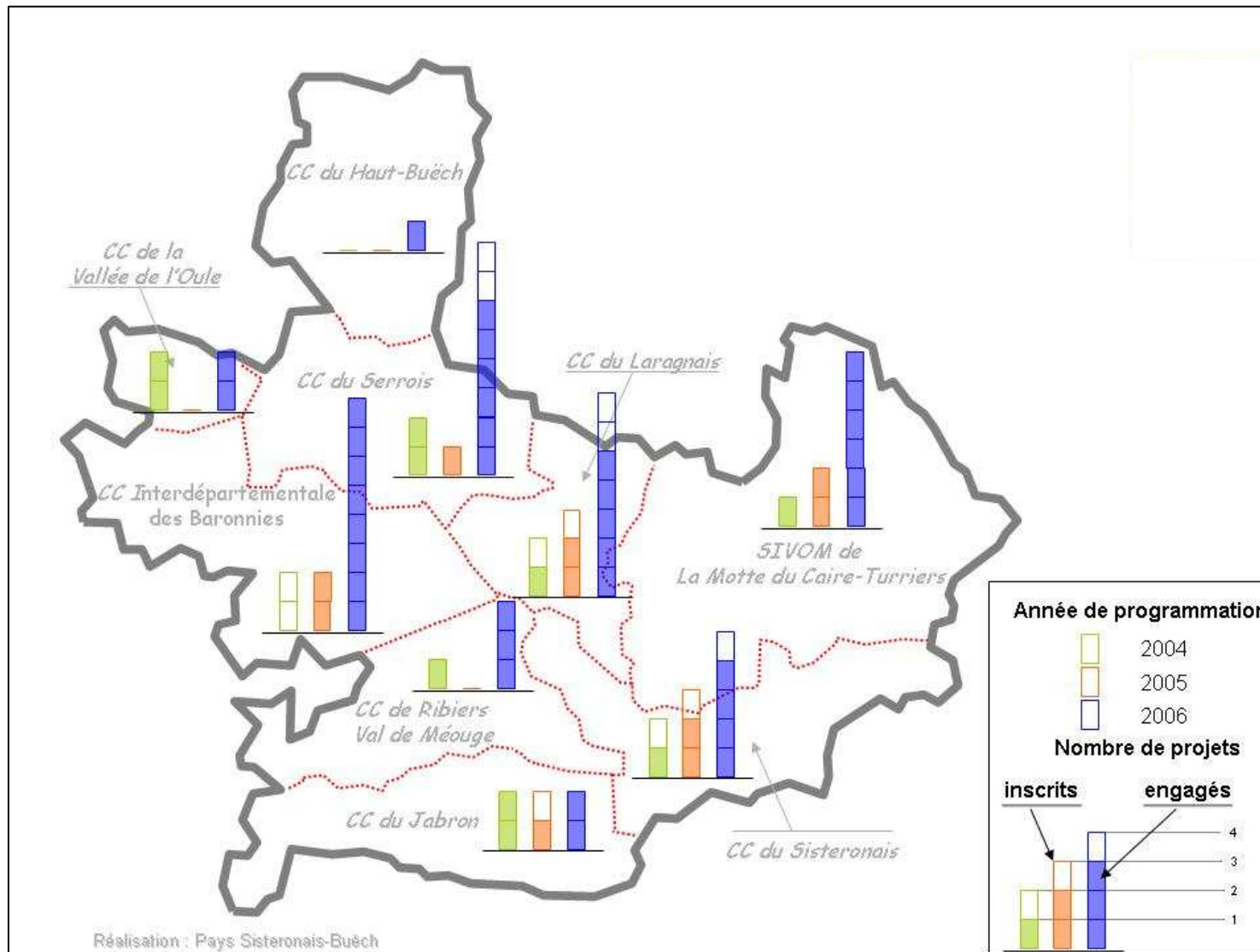
Répartition des crédits par objectifs



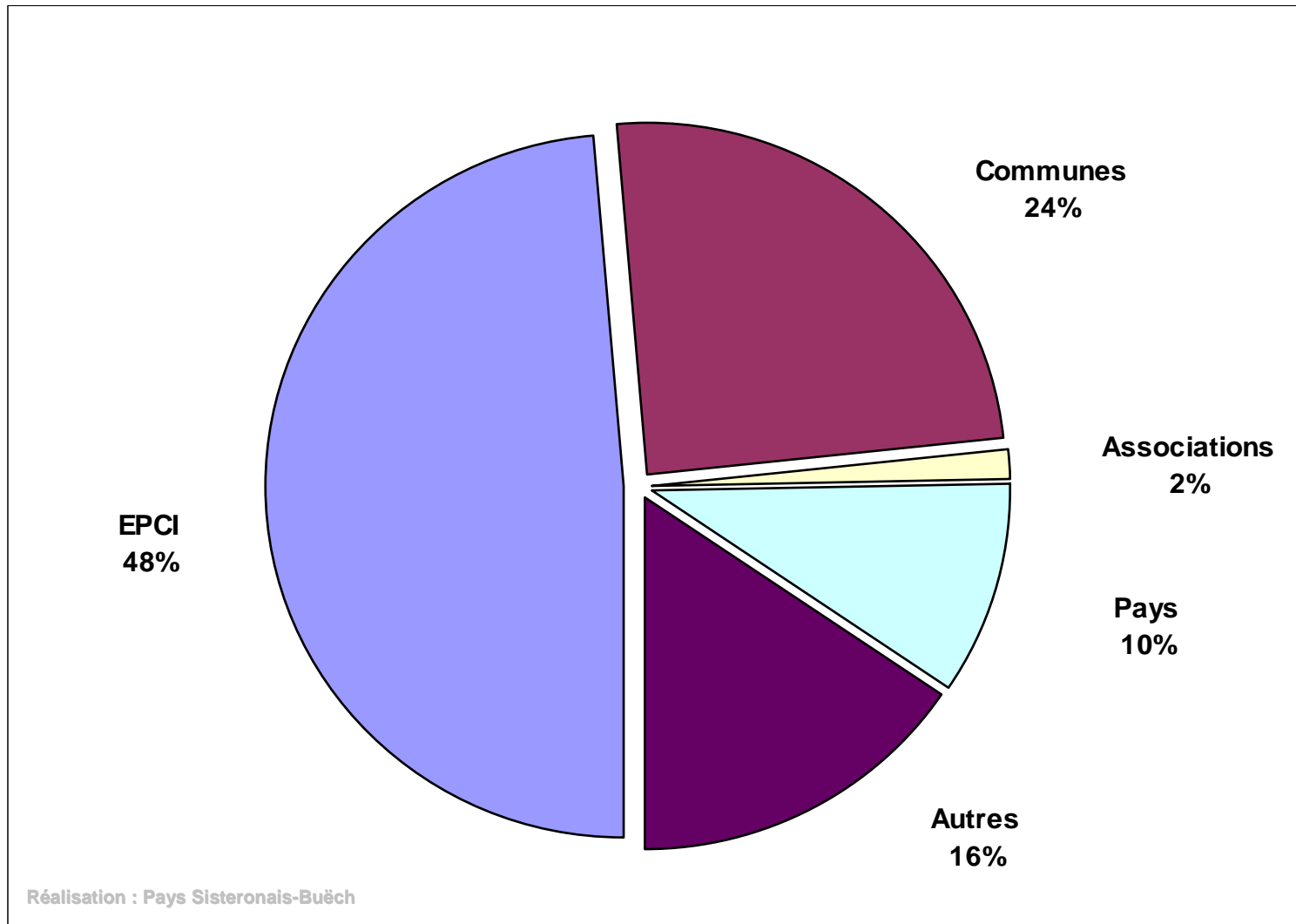
Répartition des crédits engagés par secteurs d'activités



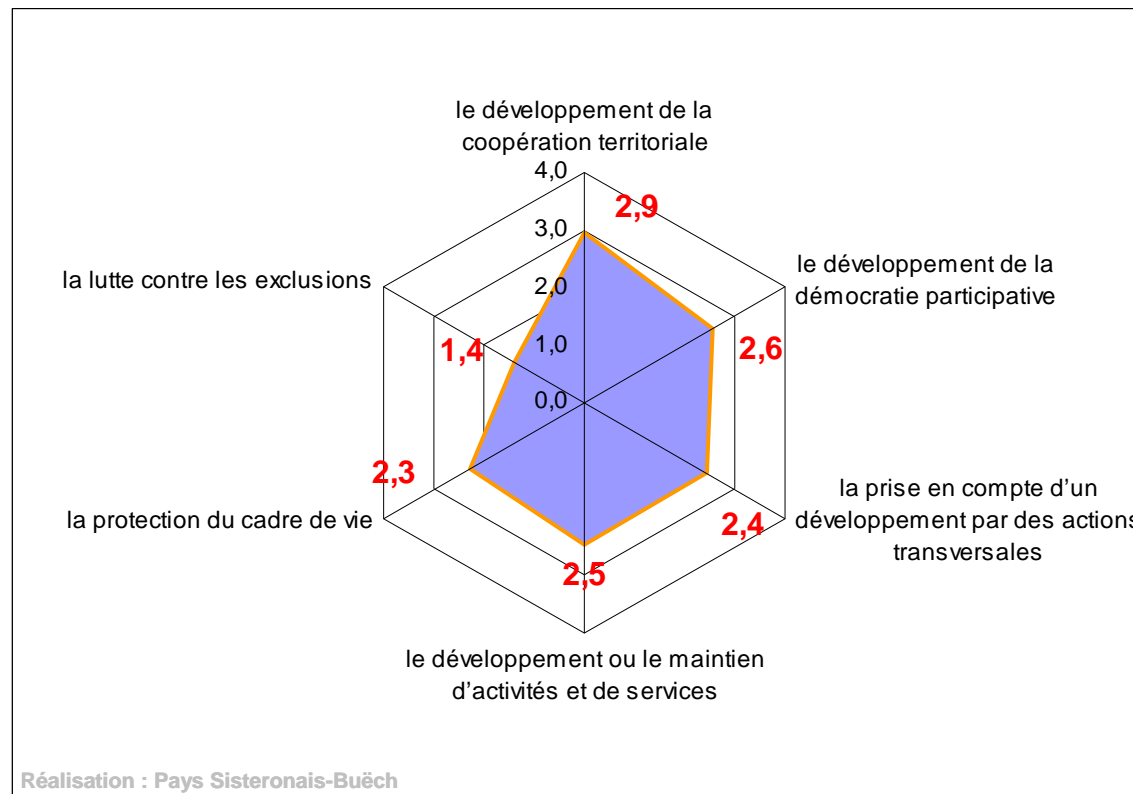
Répartition géographique des projets



Typologie des bénéficiaires des crédits



Efficacité du Contrat, du Pays, concernant:



- ❑ Le Contrat, le Pays, ont partiellement atteint leurs objectifs.
- ❑ Point fort, le développement de la coopération territoriale.

Préconisations ...

- ❑ Garder les mêmes axes d'orientations stratégiques, **en les recentrant sur certaines actions prioritaires** pour le Pays
- ❑ **Privilégier l'échelle intercommunale et interterritoriale** pour l'accompagnement des dossiers par le Pays
- ❑ Rechercher de nouvelles sources financements, notamment au niveau européen
- ❑ Accompagner la création, l'installation de nouvelles entreprises et de nouveaux services
- ❑ Créer des synergies pour ne pas démultiplier les projets sur le territoire
- ❑ Promouvoir la Maîtrise de l'énergie
- ❑ **Développer une réflexion cohérente de l'aménagement du territoire à l'échelle Pays**, en s'appuyant sur le Conseil de Développement